



Audience auprès du Préfet – le 9 janvier 2015

Compte-rendu

Personnes présentes :

M. Seymour Morsi, Préfet de Mayotte.

Mme Elodie Chamarin, stagiaire de l'ENA.

M. Pascal Hallegot, secrétaire départemental du SE-UNSA Mayotte, délégué à la question des lycées.


M. Tarek Djelidi, secrétaire départemental du SE-UNSA Mayotte, délégué à la question des collèges.

M. Hourcade, secrétaire général du SE-UNSA Mayotte.

1. Un constat en guise d'introduction

En noir les réponses du Préfet, en bleu les commentaires du SE-UNSA Mayotte.

- La situation de l'éducation à Mayotte est dramatique (conditions matérielles de travail/ attractivité du territoire pour les personnels qui a pour effet un déficit de personnels compétents/ conditions d'apprentissages extrêmement difficiles pour les enfants maorais).

 *Le SE-UNSA Mayotte ajoute au constat de M. le Préfet, l'instabilité statutaire qui aggrave la question de l'attractivité du territoire pour les personnels. Il est temps de réfléchir à cette question dans sa globalité : à savoir des textes clairs et respectés par tous les services; des textes inscrits dans la durée pour permettre aux collègues de se projeter. Pour le SE-UNSA Mayotte, l'attractivité, c'est aussi un ensemble de questions non financières : santé, scolarisation, enclavement aérien, sécurité, carrière facilitée par le séjour à Mayotte, formation continue à la hauteur des besoins et des enjeux.*

2. Point sur les chantiers constructions écoles/collèges

- 14 millions d'euros affectés pour 200 classes (mobilier scolaire compris) pour cette année ont été fléchés par Mme Especier, ancienne sous-Préfette, et désormais conseillère de la Ministre des Outre-Mer, après études sur le terrain, dans chaque commune : 60% de la somme seront affectés à la rénovation. 40% aux constructions. 15 restaurations scolaires seront également financées.
- Pourquoi le modulaire ? Les besoins urgents imposent ce type de constructions. D'autant plus que


Mon choix c'est l'Unsa!

<http://sections.se-unsa.org/976>




la taxe d'Octroi de Mer de 45% pour les produits importés de construction élève les coûts.

- 2 entreprises installées à Mayotte sont pressenties pour les appels d'offre pour ces constructions en modulaire. Seuls les sanitaires seront en dur (pour des raisons réglementaires).
- Un renfort par la nomination d'un personnel de la DIECCTE (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour l'étude des appels d'offre est à signaler.
- Quelles sont les communes qui ont rédigé les appels d'offres ? C'est une question essentielle

 *Les appels d'offre sont de la responsabilité des élus municipaux : si ceux-ci tardent à les publier les moyens alloués avant son départ par Mme Especier seront bloqués. Leur responsabilité est donc engagée. La question de l'octroi de Mer pour certains produits comme ceux de la construction doit absolument être revue par les élus du Conseil Général. L'implication de la DIECCTE dans l'attribution des marchés publics est une bonne nouvelle : elle permet d'avoir un regard extérieur pour veiller à son bon déroulement. Le SE-UNSA Mayotte soutient le choix du modulaire pour pallier à l'urgence des problèmes impactés par le déficit de classes. Mais nous mettons cependant en garde d'envisager les constructions dans le long terme : la construction en dur doit aussi être envisagée.*

3. Point sur la mise en place de la réforme des rythmes (du point de vue des municipalités)

- Les rénovations faites sur les écoles existantes accompagnées des nouvelles constructions vont permettre une accélération de la problématique des écoles en rotation.
- Le Préfet ne souhaite pas aller coûte que coûte dans la mise en place généralisée de la réforme des rythmes. Il soutient Mme le vice-Recteur dans sa démarche au cas par cas.
- Des PEDT ont été mis en place sur certaines communes pour accélérer les projets éducatifs dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes. Mais toutes les communes n'ont pas encore remis de PEDT.
- Même problématique pour les EAP et les CUI : sur les 400 EAP accordés, 280 proposés avant novembre, seuls 50% sont revenus signés et renseignés. Sur les 400 emplois d'avenir 50% seulement sont pourvus : pourtant la prise en charge financière est de 90% par la préfecture. Les mairies ne se donnent pas la peine de les accepter Il faut ajouter 2800 CUI affectés par communes.


 *Le SE-UNSA Mayotte a réitéré son soutien à la mise en place des rythmes sur le territoire pour les écoles sans rotation : outre l'intérêt des élèves, c'est un facteur de modernisation et de responsabilisation du réseau de décision dans les municipalités. Mayotte accélère son évolution grâce à cette réforme. Par contre sur les écoles en rotation, le SE-UNSA Mayotte a répété son total désaccord avec le choix d'appliquer également la réforme des rythmes. Il est à nos yeux, pas possible de proposer une organisation qui préserve l'intérêt seul des élèves pour leurs apprentissages. Au contraire même, c'est dénaturer le bien fondé de cette réforme : on ne voit plus où est l'intérêt des élèves dans beaucoup de cas de ces écoles en rotation. Quant aux équipes et aux parents, c'est faire fi de leurs contraintes respectives. C'est aussi mettre à mal l'application d'une réforme positive sur le terrain là où c'est possible, en insistant là ça ne l'est pas. Mayotte ne peut être traitée comme un département métropolitain. Ces contraintes doivent être prises en compte dans la mise en place de cette réforme qui est aussi à nos*

Mon choix c'est l'Unsa!

<http://sections.se-uns.org/976>




yeux, un enjeu pédagogique.

 Les PEDT comme les EAP ou les CUI posent tous la même question : la réactivité des équipes municipales en place, leur implication dans ce grand chantier enclenché par l'Etat autour de l'Education à Mayotte restent l'élément clé final pour utiliser les moyens mis à leur disposition. Si ces mêmes municipalités ne remplissent pas les exigences finales qui permettent de débloquer ces fonds, ces moyens n'auront pas servi à l'encadrement des écoles et des établissements du second degré. Les élus politiques locaux doivent donc assumer leurs prérogatives.


4. Questions statutaires

- Le texte sur lequel s'appuient les nouveaux statuts pose problème quant à la durée de sa validité.
- Une nouvelle rédaction de ce texte est en cours.

 La nouvelle rédaction d'un texte interministériel pour les agents fonctionnaires en fonction à Mayotte n'est pas confirmée par nos secrétaires nationaux. Cela nous pose un vrai problème. Le SE-UNSA Mayotte abordera ce point en particulier finjanvier à Paris avec ces secrétaires nationaux au MEN et à la FP. Si véritablement nouvelle rédaction de la circulaire interministérielle il y a, celle-ci doit aller dans le sens de l'intérêt des personnels : application des textes partout, dans tous les ministères, pour tous et de façon égale. Le SE-UNSA Mayotte sera très exigeant sur ce point. Pas question d'instaurer un peu plus de doutes et d'insécurité statutaire dans les esprits. Il en va de l'attractivité.


5. Dispositifs de prise en charge des jeunes ayant un handicap (pas seulement sur le plan scolaire)

- 300 handicapés seulement sont déclarés à Mayotte. Cela ne peut refléter la réalité. La culture locale tait cette réalité de façon dramatique.

 Les insuffisances structurelles en matière de prise en charge du handicap sont criantes à Mayotte. Pour la scolarisation des tout-petits comme des plus grands. Il y a là à nos yeux une priorité politique à donner.

6. Perspectives données à la clause de revoyure prévue en 2015 dans le cadre de la période transitoire

- Pas de réponse.

 Ce silence nous conforte dans l'idée que les accords FP relatifs à la période transitoire ont été écourtés de 2 années. Ce dialogue social ne peut nous convenir. Les agents découvrent que la parole de l'Etat n'est pas fiable : c'est un coup très dur apporté à la confiance, et au respect mutuel des engagements pris. Le SE-UNSA Mayotte dénonce cette méthode.

7. Echanges autour de nos propositions pour Mayotte 2025

- Mayotte 2025, c'est maintenant que ça se met en place. Ainsi les constructions d'écoles, de restaurations scolaires, d'internats pour les lycées sont les chantiers prioritaires.
- Le Rectorat de plein exercice n'est pas aux yeux du Préfet une priorité. Au contraire même : elle


Mon choix c'est l'Unsa!


<http://sections.se-unsa.org/976>



poserait à ses yeux plus de difficultés que de solutions. L'action politique du Préfet ayant à ses yeux en effet un poids réel sur la politique de l'Education et l'Enseignement supérieur sur le territoire.


- Extension de l'Université : 80 millions d'euros seront injectés. La préférence pour une collaboration avec l'Université de La Réunion est d'ailleurs réaffirmée. Les financements pour les aides aux étudiants concerneront en priorité la poursuite d'études supérieures en dehors de Mayotte.
- Création de filières professionnelles d'avenir : tourisme, assainissement et agriculture.
- Projet culturel (négociation sur l'octroi de mer sur les livres et la presse). Pas de MJC sans projet prévisionnel sur 10 ans.
- Mise en place de plusieurs bibliobus à l'instar de ce qui se fait dans le Nord de l'île. Pour M. le Préfet, "le livre doit aller à l'élève et non le contraire".
- Réactivation de l'apprentissage en couplage avec une école de la 2^{nde} chance.
- Nos propositions ont été jugées constructives et riches d'idées intéressantes. Elles s'inséreront dans la proposition du projet final « Mayotte 2025 » par Mlle Chamarin.

 *Le SE-UNSA Mayotte a bien compris les raisons du maintien en vice-Rectorat de notre département. Mais est-ce l'intérêt des personnels de rester dans ce contexte de pilotage ? Derrière ce point précis se pose également la question de la nouvelle carte des régions. Quel sort sera réservé à Mayotte ?*

 *Pour l'Université de Mayotte, le SE-UNSA Mayotte alerte de l'exemple constaté en Guyane et à La Martinique. Le couplage n'a pas apporté la satisfaction escomptée. Cela a même coûté beaucoup d'argent aux contribuables. L'Etat a dû faire machine arrière. Nous pensons que la concertation réelle et effective de toutes les parties engagées dans ce dossier est un préalable. La décision ne peut être unilatérale.*

8. Les projets éducatifs envisagés par les fonds européens dans le cadre des RUP

- M. le Préfet avoue ne pas connaître les possibilités de financements éventuels de programmes éducatifs européens. Il convient qu'il en va de l'intérêt des élèves de pouvoir ouvrir leurs horizons par ces projets financés. Il invite le SE-UNSA Mayotte à faire des propositions concrètes.

 *Le SE-UNSA Mayotte va faire des propositions dans le but de permettre aux collègues porteurs de projets d'être financés par les fonds européens. Voyages culturels, linguistiques ou artistiques pourraient ainsi se trouver financés.*

Durée de l'audience – 1h30

Mon choix c'est l'Unsa!



<http://sections.se-unsa.org/976>